

	
Délibération n° 20	Conseil Municipal du Mercredi 5 Juin 2019
Pôle Tourisme «Corderie» : Maréis	<p style="text-align: center;">Domaine de compétence :</p> <p style="text-align: center;">7.1 Décisions budgétaires</p>
<p>Le Mercredi 5 Juin deux mille dix neuf à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 27/05/2019</p> <p>Membres présents : 22</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 10</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 1</p> <p>Nombre de votants : 32</p> </div>	<p><b>Présents :</b> Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Frédéric CADET, Madame Maryse MAILLART, <b>Adjoint(s)</b>, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Yvon BRIHIER, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Marie-Antoinette LIZIK, Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Francis GRAVET, Monsieur Georges BOUCHART, Monsieur Francis LEROY, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, <b>conseillers municipaux.</b></p> <p><b>Absents excusés ayant donné pouvoir :</b> Monsieur Bagdad GHEZAL à Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur KASPRZAK Richard à Monsieur Gérard ANDRE, Madame COUSIN Angélique à Madame Kathy HANQUEZ, Madame Isabelle ROMANCANT à Monsieur le Maire, Madame Laurie CAFFIER à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Stéphanie CODRON à Monsieur Georges BOUCHART, Monsieur Edouard YDEE à Monsieur Francis LEROY, Monsieur Pascal THIEBAUX à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Madame Monique VAMBRE.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Absent (s) non excusé(s) :</b> Madame Martine GHEZAL</p>	
<p style="text-align: center;"><b>Votants :</b> 32</p>	
<p style="text-align: center;">Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET</p>	
<p>Objet : Changement de régie pour des tarifs de Maréis</p>	
<p>Rapporteur : Monsieur le Maire</p>	
Synthèse de la délibération :	<p>Déplacer les tarifs « Anniversaire chez Maréis » de la régie « groupe » vers la régie « individuel »</p>

**Considérant** la nécessité de proposer le paiement par carte bancaire aux familles réservant une animation « anniversaire » à Maréis,

**Considérant** que les tarifs « Anniversaire chez Maréis » sont actuellement enregistrés dans la régie « groupe » et que cette régie ne permet pas de proposer le paiement par carte bancaire,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le déplacement des tarifs « Anniversaire chez Maréis » de la régie « groupe » à la régie « individuel ». Ces tarifs comprennent :
  - Le forfait de 70 euros pour de 1 à 10 enfants

- Le tarif de 7 euros par enfant supplémentaire au-delà de 10 enfants

**La délibération est adoptée par 32 voix pour.**

Vu pour être affiché le 07/06/2019 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire

d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

